



# Téléassistance

☎ 02 31 51 10 72

La téléassistance est un dispositif de sécurité permettant aux personnes dont l'autonomie est fragilisée du fait de leur état de santé, de leur handicap ou de leur isolement, d'alerter les membres de leur réseau de solidarité (famille, ami, voisin...) ou un centre d'appel.

## Organismes du secteur

### AGE D'OR SERVICES - ☎ 02 31 51 79 93 ou 06 71 21 02 94

BAYEUX [www.agedorservices.com](http://www.agedorservices.com)

Plateforme d'assistance Securitas : écoute, conversation conviviale.

Portée de 30 m. Accessible en dégroupé (surcoût si opérateur orange)

Mise en service : 45 €

Abonnement : 25,08 € par mois

Sans engagement

### ASSYSEL - ☎ 07 88 11 50 91

[www.assysel.com](http://www.assysel.com)

Plateforme d'assistance. Portée de 200 m. Poire de lit et médaillon (permutable collier ou bracelet)

En option : détecteur de chute et détecteur incendie

Période d'essai garantie 30 jours

Mise en service : 29,90 €

Abonnements :

Ligne téléphone classique :

19,90 € par mois

Ligne box internet ou sans téléphone :

27,90 € par mois

Sans engagement

#### Réseau d'intervention Professionnel

Pour les personnes qui n'ont pas de réseau personnel (contacts de famille proche ou voisins), Assysel propose un Réseau d'intervention professionnel. Lors d'un appel, c'est un professionnel de la sécurité qui vient au domicile

#### Réseau d'intervention :

Abonnement + 19,90€/mois pour 1 intervention/ an

Abonnement + 24,90€/mois pour 2 interventions par an

Et 78€/intervention supplémentaire

### FACILADOM - ☎ 02 31 10 54 90

BAYEUX

Plateforme de Mondial Assistance. Accessible en dégroupé

Mise en service : gratuit

Abonnement : 24,90 €/mois

Sans engagement

### CDC SEULLES TERRE ET MER - ☎ 02 31 77 02 03

VER SUR MER

Plateforme d'assistance Ecoute, conversation conviviale.

*Uniquement pour les habitants de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer (Asnelles, Banville, Bazenville, Crépon, Graye sur mer, Meuvaines, Sainte Croix sur Mer, Ver sur Mer)*

Mise en service : gratuit

Abonnement : 11,72 €/mois

4,22 € /mois pour les plus de 80 ans

Sans engagement

### PRESENCE VERTE - ☎ 02 31 25 39 10

CAEN [www.presence-verte.fr](http://www.presence-verte.fr)

Plateforme d'assistance. Ecoute, conversation conviviale. Portée de 100m.

Déclencheur automatique de chutes

Détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) relié à la téléassistance

Accessible à toute commune

*La liste des communes conventionnées est accessible par téléphone au 02 31 25 39 10*

Mise en service : 30 €

Abonnements : Ligne téléphonique classique : 24,90 €/mois

Ou 26,90 € ou 29,90€ (ligne box)

Promo 2018: 5€ de remise par mois, pendant 6 mois pour tout nouveau client.

**ORION ☎ 02.23.18.43.98**

SAINT-LÔ [www.orion-teleassistance.fr](http://www.orion-teleassistance.fr)

Plateforme d'assistance. Ecoute,

Fabrication française des boîtiers, Portée de 200m, Médaille étanche à porter sur collier ou bracelet, Coffret à clé sécurisé et à code

Des techniciens ORION viennent installer et dépanner le matériel.

Mise en service : gratuit

Abonnement : 19€/mois (et 28 € si pas de ligne téléphonique)

Pas de frais de dossier.

Contrat sans engagement et sans frais de résiliation.

Dépôt de garantie du matériel : 90€ à la souscription

Médaille avec détecteur de chutes : uniquement à l'achat 80€ en une fois

## Autres opérateurs de téléassistance

Téléassistance classique (déclenchement manuel) Téléassistance automatique (grâce à des capteurs) Téléassistance mobile (téléphone mobile avec touche assistance) Téléassistance mobile avec système de géolocalisation Se renseigner auprès de chaque opérateur pour les tarifs			Classique	Automatique	Mobile	Géolocalisatio
<b>Allovie</b>	0 800 300 364	www.allovie.com	x	x		
<b>Arkea Assistance</b>	0 800 81 82 82	www.arkeaassistance.fr	x			x
<b>Assystel</b>	01 69 89 16 67	www.assystel.fr	x			
<b>Astélia (Minifone)</b>	0 800 530 530	Distribué par les pharmacies partenaires. Bip d'appel d'urgence, bip d'urgence automatique, montre téléphone (téléassistance classique ou mobile), téléphone mobile avec touche urgence. www.minifone.fr	x	x	x	x
<b>AXA Assistance</b>	01 55 92 41 50	www.axa-assistance.fr	x			
<b>Bazile Télécom</b>	0 800 888 555	www.baziletelecom.fr			x	
<b>Bluelinea Contact local : Mme Mazy</b>	01 40 59 04 02 06 03 06 06 03	www.bluelinea.com				x
<b>Custos Téléassistance</b>	02 99 54 48 48	www.custos.fr	x			
<b>Equinoxe (association)</b>	01 44 73 87 77	www.equinoxe-france.org	x			
<b>Europ assistance</b>	06 03 74 13 65	www.ea-lateleassistance.fr	x			
<b>Filassistance</b>	0 820 024 995	www.filassistance.com	x			
<b>Filien Téléassistance</b>	03 29 86 77 77	www.filien.com	x			
<b>GTS Mondial Assistance</b>	0 811 65 70 00	www.gts-teleassistance.com	x			
<b>Mésanges</b>	01 34 52 28 10	www.mesanges.fr	x	x		
<b>Orange</b>		Distribué dans les boutiques Orange			x	
<b>Orkyn Théofil</b>	0 810 811 160	www.orkyn.fr	x			
<b>Pervaya (Salveo)</b>	01 46 97 24 69	www.pervaya.com		x		
<b>Senioralerte</b>	04 37 64 64 94	www.senioralerte.com	x	x		
<b>Sérénité Assistance</b>	0 805 145 145	www.serenite-assistance.com	x	x		
<b>Sérénitis</b>	0 805 02 01 03	www.serenitis.fr	x	x		
<b>SFR</b>		Distribué dans les Boutiques SFR			x	
<b>Vitaris</b>	03 85 73 05 05	www.vitaris.fr	x	x		

## Conseils pour bien choisir votre téléassistance

### **Vérifier la compatibilité de votre ligne téléphonique avec le dispositif de téléassistance**

Ligne RTC (téléphone fixe), ligne dégroupée (internet, box), téléphone mobile.

Vous n'avez pas de ligne téléphonique, certains dispositifs de téléassistance peuvent être installés en l'absence de ligne téléphonique (Présence Verte).

### **Choisissez en fonction du mode de déclenchement de l'alerte le plus adapté à votre état de santé**

L'ensemble des dispositifs de téléassistance sont à déclenchement manuel (à l'aide d'un médaillon, d'un bracelet).

Toutefois, certains sont munis de capteurs permettant un déclenchement automatique en cas de chute ou d'inactivité prolongée (dispositif adapté aux personnes dans l'incapacité de déclencher l'alerte manuellement). D'autres disposent d'un système de géolocalisation. Ces dispositifs s'adressent aux personnes présentant des troubles de l'orientation (maladie d'Alzheimer et pathologies apparentées). L'alerte se déclenche automatiquement en cas de sortie de zone de référence).

**La réception de l'alerte** s'effectue le plus souvent par un centre d'assistance spécialisé, sauf pour les communes conventionnées avec le Conseil Départemental du Calvados. Dans ce cas, l'alerte est réceptionnée par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Certains dispositifs permettent au réseau de solidarité (famille, amis, voisins, etc.) de réceptionner directement les alertes.

### **Vérifier bien la durée d'engagement et les modalités de résiliation de l'abonnement**

Elles sont stipulées dans le contrat. Une durée d'engagement supérieure à 1 an est excessive.

### **Interrogez l'opérateur sur les modalités d'installation**

Dans certains cas, l'installation s'effectue à votre domicile par un technicien. Vérifiez si l'installation est gratuite ou nécessite des frais d'installation supplémentaires.

La plupart des sociétés n'installent pas le matériel. Il vous est adressé (par colis à domicile ou en relais colis). L'installation est à votre charge (faites-vous aider par un membre de votre entourage).

**Certains opérateurs proposent la maintenance et le dépannage à domicile** (interventions avec ou sans supplément). Vérifiez préalablement le surcoût éventuel de l'intervention.

**Interrogez l'opérateur sur la réalisation d'appels de contrôle systématiques** (fréquence), la possibilité de bénéficier **d'une écoute et d'entretiens de convivialité** (pour être rassuré ou être mis en relation avec un membre de votre entourage par exemple) ou la nécessité d'avoir un réseau de solidarité (nombre de membres de votre entourage pouvant être interpellés).

**Comparez les tarifs** en tenant compte de l'abonnement mensuel (incluant la location de matériel), la caution (dépôt de garantie), les frais d'installation et les éventuels frais de maintenance et de dépannage.

### **Démarchage à domicile : Soyez vigilant !**

Vous disposez d'un délai de réflexion et de rétractation de 7 jours à compter de la signature du contrat de commande ou de l'engagement d'achat. Aucun paiement ne peut être exigé pendant ce délai.

Modalités de renonciation : Renvoi sous pli recommandé avec accusé de réception, dans les délais, à l'aide du formulaire de renonciation OBLIGATOIREMENT joint au contrat.

### **Aides possibles**

Une participation financière peut être accordée sous conditions de ressources et d'autonomie soit par vos caisses de retraite, soit par le Conseil Départemental au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Votre commune peut éventuellement vous faire bénéficier d'avantages (participation financière sous condition de ressources, exonération des frais d'installation).

Les fournisseurs de téléassistance qui détiennent l'agrément « service à la personne » délivré par l'Etat peuvent vous faire bénéficier d'un abattement fiscal de 50 % des frais engagés.